



salarié en accident de travail

Par **YAFOHI**, le **07/02/2013** à **17:56**

J'ai été victime d'un accident de travail avec pour conséquences une luxation sternoclaviculaire. Après un arrêt d'accident de 3 semaines mon entreprise m'a fait voir le médecin de travail et ce dernier a recommandé à l'entreprise de ne pas me faire prendre des charges au delà de 8kg. Mais 2 jours après je me suis retrouvé au même poste d'avant l'accident. Et j'ai eu mal et là je suis en arrêt pour 2 semaines mais puisque c'est la clavicule qui n'est plus en contact avec le sternum et quand je dors du cote accidenté au réveil j'ai mal. Je signale que c'est de la manutention avec des charges lourdes. Mon responsable me semble ne pas être disposé à me faire un poste aménagé; mais le directeur m'a signifié qu'il pouvait me renvoyer pour faute grave si je prends les charges au dessus de 8kg et en même temps il y a des jours où on est programmé à deux pour le service. C'est pourquoi je viens vers vous pour me dire la conduite à tenir. J'ai 1 an 4 mois d'ancienneté.
MERCI

Par **P.M.**, le **07/02/2013** à **18:02**

Bonjour,
Je vous conseillerais de reprendre contact ou de demander une visite au Médecin du travail pour l'informer de quelle manière l'employeur respecte ses recommandations et même de voir avec la CPAM la possibilité de faire une demande de faute inexcusable de l'employeur pour la rechute d'accident du travail...

Par **YAFOHI**, le **07/02/2013** à **18:11**

Merci je le ferai puisque j'ai RDV avec mon médecin traitant demain. Elle me dira si je reprends ou pas. j'AVOUE QU'IL ME SOUPSONNE DE TRICHER Or le directeur a bien vu la bosse dans mon coup et c'est lui qui m'a accompagné à l'hôpital pour la petite histoire.

Par **P.M.**, le **07/02/2013** à **18:16**

Alors, il serait temps que le directeur fasse appliquer les décisions du Médecin du Travail par les responsables de l'entreprise...

Par **YAFOHI**, le **07/02/2013** à **19:26**

Je sais que ils en ont après moi puisque personne ne voulait que je le déclare en AT comme ils ont fait pour des collègues.